

Retour sur l'Atelier du Changement du 15 juin 2026



13 participant-es
issu-es de divers
secteurs du Bassin .



Le 11^{ème} Atelier du Changement du Bassin Centre-Ouest a fait suite au premier Conseil de l'Action du Bassin (CAB) de l'année 2026 et a notamment été l'occasion d'échanger sur les thématiques suivantes : la réforme du chômage, le logement et les métiers de l'aller-vers. Les éléments présents ci-dessous émanent des discussions des différentes tables rondes organisées en 2^{ème} partie de la rencontre.



Voir support de
présentation [ici](#).

Actions du bassin

- Présentation de la campagne régionale "dépistage du cancer du col de l'utérus"
- Présentation des concertations thématiques à venir :
 - Les matinées réseau en santé mentale ;
 - La prévention de la santé dans l'alimentation ;
 - La collaboration entre l'ambulatorio et l'hôpital.
- Les communautés de pratiques : recrutement pour la communauté de pratiques du Bassin Centre-Ouest
- Retour sur la journée de santé Peterbos : une collaboration entre commune, hôpital et équipe d'appui au bassin.

Réforme chômage : présentation des coordinations sociales

- Anderlecht et Bruxelles-Ville :
 - Présentation du flyer reprenant les différents éléments pour entamer la procédure (flyer dispo dans le bureau de l'équipe d'appui au Bassin Centre-Ouest) ;
 - Présentation des nouveaux services ;
 - Contextualisation et explication des éléments en lien avec les délais de traitement des dossiers ;
 - Présentation des publics pour lesquels il semble important d'être attentif-ves sur les questions de non-recours aux droits.

L'équipe bassin Centre-Ouest c'est : Céline, Esther, Foibé, Léa, Osanne, Véronique et Victor.

Save the date

Prochaine date : à définir en 2027

Retour sur l'Atelier du Changement du 15 juin 2026

Spécificités des CPAS du Bassin Centre-Ouest

	ANDERLECHT	BRUXELLES VILLE	MOLENBEEK
Portes d'entrée pour les personnes ayant reçu une lettre de l'ONEM	En ligne via CPAS Online Via le Hub : Chaussée de Mons, 722, 1070 Anderlecht (lundi au vendredi 9h30-11h30 et 13h-16h)	En ligne via CPAS Online Via les antennes sociales locales	En ligne via CPAS Online Par email : contact@cpas1080.brussels Siège centrale du CPAS : Rue A. Vandenpeereboom, 10, 1080, Molenbeek (lundi au vendredi 8h-11h45 et 13h-15h45) Par courrier : Rue A. Vandenpeereboom 14, 1080,
Coordination sociale	Organise des séances d'information pour les professionnel·les : tania.portuesis@cpas-anderlecht.brussels	Organise des séances d'information pour les professionnel·les et les personnes : info.reforme@cpasbxl.brussels	Organise des séances d'information pour les professionnel·les et les personnes :
Création de nouvelles antennes du CPAS / nouveau lieu	Le Hub : Chaussée de Mons, 722, 1070 Anderlecht	Grand hospice : Rue du Grand Hospice 7A, 1000 Bruxelles	Lavoisier : Rue de Koninck 40, 1080 Molenbeek St Jean
Ligne d'information pour les personnes et les professionnel·les	Contactcenter@cpas-anderlecht.brussels	0490/ 67.64.79 info.reforme@cpasbxl.brussels (pour les professionnel·les)	0800 35 239 Exclusion.uitsluiting@cpas1080.brussels
A partir de quand vous pouvez prendre votre 1er rdv ?	Le jour qui suit la fin des droits	1 mois avant la fin des droits	10 jours avant la fin des droits
Liste des documents à communiquer lors de la 1ère rencontre	• Carte d'identité • Courier de l'ONEM indiquant la date effective • Justificatifs de revenu (fiche de paie, allocations, pensions, ...) de vous et membres du ménage • Déclaration de ressource reçue (pour les demandes de CPAS online) • Attestation d'inscription comme demandeur·euse d'emploi • Copie carte bancaire	• Carte d'identité • Justificatifs de revenu (fiche de paie, allocations, ...) • Preuves de dépenses (loyer, factures, charges, ...) • Contrat de bail • Documents bancaires récents • Tout autre document utile à l'évaluation de la situation	• Document d'identité • Lettre de l'ONEM • Carte Bancaires • Preuves de revenus/ ressources du ménage • Contrat de bail ou preuve de propriété • Facture et preuves de dettes • Certificat médical (si vous êtes malade ou en incapacité de travail) • Preuve d'inscription à Actiris (ou attestation de formation, recherche d'emploi, accompagnement)
Page Web spécifique	Réforme du chômage CPAS Anderlecht	Vous perdez votre chômage ?	Réforme du chômage CPAS Molenbeek
Autres éléments	/	Permanence sociale pour les exclu·es du chômage : lundi, mercredi et vendredi 9h à 16h boulevard d'Anvers 26 (sans rdv)	Mise en place de séance en petit groupe pour toute personne qui entame des démarches auprès du CPAS après réception d'une lettre de l'ONEM pour expliquer les perspectives (remise à l'emploi, RIS, ...)

*Ces éléments sont issus des échanges lors de la table ronde de l'ADC du 12.02.26, des documents et informations accessibles au 12.02.26. Des changements depuis cette date sont possibles.